



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

**BOSTIK FP404 FIRE RETARDANT PU GUNFOAM**  
Remplace la date 24-juil.-2024

Date de révision 17-avr.-2026  
Numéro de révision 6

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK FP404 FIRE RETARDANT PU GUNFOAM

### Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Bâtiment et travaux de construction

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom de la société

Bostik Romania SRL  
51, Rasaritului Street (DN7)  
070000 Buftea  
Ilfov  
Romania  
Phone: +40 372 833 300  
Fax: +40 372 833 301  
www.bostik.com

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112  
France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aérosols	Catégorie 1 - (H222, H229)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1 - (H334)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Cancérogénicité	Catégorie 2 - (H351)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)
Dangereux pour le milieu aquatique - chronique	Catégorie 3 - (H412)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé; Produits de réaction du trichlorure de phosphore et du 2-méthylloxirane

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP404 FIRE RETARDANT PU GUNFOAM  
Remplace la date 24-juil.-2024

Date de révision 17-avr.-2026  
Numéro de révision 6



## Mention d'avertissement

Danger

## Mentions de danger

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 - Nocif par inhalation.

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P260 - Ne pas respirer les vapeurs/aérosols

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P405 - Garder sous clef

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

## Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certains mélanges

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387). À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

## Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public. Mise sur le marché sous la forme de bombe aérosol ou dans un récipient muni d'un système de pulvérisation scellé.

## 2.3. Autres dangers

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK FP404 FIRE RETARDANT PU GUNFOAM**  
Remplace la date 24-juil.-2024

Date de révision 17-avr.-2026  
Numéro de révision 6

Pendant le transport en voiture les bidons doivent se tenir debout dans l'espace de chargement. En cas de ventilation insuffisante et/ou pendant l'utilisation, un mélange explosif/facilement inflammable peut se former. Les risques mentionnés sont valables pour le contenu non-réagi de la boîte ou de la mousse fraîche. Lorsque le moussage des ergols sont très inflammables. Peut être nocif en cas d'ingestion.

## PBT & vPvB

Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

## Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	Numéros CE (Numéro index)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé 9016-87-9	40 - <80	[7]	618-498-9	STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) Acute Tox. 4 (H332)	-	-	-	-
Produits de réaction du trichlorure de phosphore et du 2-méthoxypropane 1244733-77-4	10 - <20	01-2119486772-26-XXXX	807-935-0	Acute Tox. 4 (H302) Carc. 2 (H351) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-	-
Ether diméthyle 115-10-6	5 - <10	01-2119472128-37-XXXX	204-065-8 (603-019-00-8)	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas (H280)	-	-	-	U
Isobutane 75-28-5	5 - <10	01-2119485395-27-XXXX	200-857-2 (601-004-00-0)	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas (H280)	-	-	-	C,U
1,2-Benzenedicarboxylic acid, 3,4,5,6-tetrabromo-, mixed esters with diethylene glycol and propylene glycol 77098-07-8	1 - <2.5	01-2119480176-36-XXXX	-	Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-	-
Carbonate de propylène 108-32-7	0.1 - <1	01-2119537232-48-XXXX	203-572-1 (607-194-00-1)	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	-
Butane 106-97-8	0.1 - <1	01-2119474691-32-XXXX	203-448-7 (601-004-00-0)	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas (H280)	-	-	-	C,U
2,2-Oxydiéthanol 111-46-6	0.1 - <0.3	01-2119457857-21-XXXX	203-872-2 (603-140-00-6)	Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-	-
2,2-Oxydiéthanol 111-46-6	0.1 - <0.3	01-2119457857-21-XXXX	203-872-2 (603-140-00-6)	Acute Tox. 4 (H302) STOT RE 2 (H373)	-	-	-	-

Les substances identifiées par un numéro CAS commençant par RR sont des substances pour lesquelles aucun numéro CAS

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK FP404 FIRE RETARDANT PU GUNFOAM**  
Remplace la date 24-juil.-2024

Date de révision 17-avr.-2026  
Numéro de révision 6

n'est utilisé dans l'UE. Nous utilisons un numéro d'identification interne pour leur suivi dans notre logiciel FDS

*NOTE [7] - Aucun numéro d'enregistrement n'est fourni pour cette substance, car il s'agit d'un polymère exempté d'enregistrement selon les dispositions de l'article 2(9) de REACH. Tous les monomères ou autres substances incluses dans le polymère sont enregistrés ou exemptés d'enregistrement*

Note C - Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

Note U - Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme « gaz sous pression » dans l'un des groupes suivants: « gaz comprimé », « gaz liquéfié », « gaz liquéfié réfrigéré » ou « gaz dissous ». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est conditionné et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas. Les codes suivants sont assignés : Press. Gas (Comp.), Press. Gas (Liq.), Press. Gas (Ref. Liq.), Press. Gas (Diss.). Les aérosols ne sont pas classés comme gaz sous pression (voir annexe I, partie 2, section 2.3.2.1, note 2).

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

## **Estimation de la toxicité aiguë**

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	Numéros CE (Numéro index)	Numéros CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé	618-498-9	9016-87-9	-	-	1.5	-	-
Produits de réaction du trichlorure de phosphore et du 2-méthylloxirane	807-935-0	1244733-77-4	632	-	-	-	-
Ether diméthylique	204-065-8 (603-019-00-8)	115-10-6	-	-	-	-	-
Isobutane	200-857-2 (601-004-00-0)	75-28-5	-	-	-	-	-
Carbonate de propylène	203-572-1 (607-194-00-1)	108-32-7	-	-	-	-	-
Butane	203-448-7 (601-004-00-0)	106-97-8	-	-	-	-	-
2,2-Oxydiéthanol	203-872-2 (603-140-00-6)	111-46-6	1120	-	-	-	-
2,2-Oxydiéthanol	203-872-2 (603-140-00-6)	111-46-6	1120	-	4.6046	-	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1\%$  (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

#### **Conseils généraux**

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP404 FIRE RETARDANT PU GUNFOAM  
Remplace la date 24-juil.-2024

Date de révision 17-avr.-2026  
Numéro de révision 6

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. Peut provoquer une réaction respiratoire allergique. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants pour dissoudre la matière.
<b>Ingestion</b>	Peut produire une réaction allergique. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin. Nettoyer la bouche avec de l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Toux et/ ou respiration sifflante. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Les symptômes de réactions allergiques peuvent inclure éruption cutanée, démangeaisons, œdème, difficultés respiratoires, sensation de tintement dans les mains et les pieds, vertiges, évanouissements, douleurs poitrinaires, douleurs musculaires ou bouffées de chaleur. Érythème (rougeurs cutanées). Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. Difficultés respiratoires.
<b>Effets de l'exposition</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Susceptible de provoquer le cancer.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
------------------------	---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Jet d'eau à pleine puissance. NE PAS ÉTEINDRE UN INCENDIE DE FUITE DE GAZ SI LA FUITE NE PEUT PAS ÊTRE ARRÊTÉE.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers spécifiques dus au produit chimique</b>	Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Les bonbonnes peuvent éclater sous une chaleur extrême. Les bonbonnes endommagées doivent être uniquement manipulées par des spécialistes. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement. Le produit est ou contient un agent
--	---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP404 FIRE RETARDANT PU GUNFOAM  
Remplace la date 24-juil.-2024

Date de révision 17-avr.-2026  
Numéro de révision 6

sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Oxydes de phosphore. Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Cyanure d'hydrogène. Isocyanates. Composés de brome. Composés halogénés.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

**Autres informations** Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des diges et des cours d'eau. Inonder la zone d'eau pour terminer la polymérisation, puis gratter le sol.

**Méthodes de nettoyage** Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Utiliser des outils propres anti-étincelles pour recueillir la matière absorbée.

**Prévention des dangers secondaires** Les résidus impossibles à recycler sont éliminés en tant que déchets chimiques. Équipements nettoyés au solvant organique, les ruissellements sont récupérés et éliminés en tant que déchets de solvants. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP404 FIRE RETARDANT PU GUNFOAM  
Remplace la date 24-juil.-2024

Date de révision 17-avr.-2026  
Numéro de révision 6

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Ne pas percer ni incinérer les récipients. Contenu sous pression. En cas d'éclatement. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver au frais et au sec, à l'écart des sources potentielles de chaleur, des flammes nues, de la lumière du soleil et des autres produits chimiques. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. Protéger de l'humidité.

**Température de stockage recommandée** Ne pas congeler.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Bâtiment et travaux de construction.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Autres informations** Respecter la fiche de données techniques.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé 9016-87-9	TWA: 6 µg/m <sup>3</sup> ; TWA: 10 µg/m <sup>3</sup> ;	-
Ether diméthylrique 115-10-6	TWA: 1000 ppm; TWA: 1920 mg/m <sup>3</sup> ;	TWA-VME (indicatif): 1000 ppm; TWA-VME (indicatif): 1920 mg/m <sup>3</sup> ;
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	TWA: 10 µg NCO / m <sup>3</sup> (2.9 ppb) STEL: 20 µg NCO / m <sup>3</sup> (5.8 ppb)	TWA-VME: 0.01 ppm; TWA-VME: 0.1 mg/m <sup>3</sup> ;

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP404 FIRE RETARDANT PU GUNFOAM  
Remplace la date 24-juil.-2024

Date de révision 17-avr.-2026  
Numéro de révision 6

	Sk* +	STEL-VLCT: 0.02 ppm; STEL-VLCT: 0.2 mg/m <sup>3</sup> ; RS
Butane 106-97-8	-	TWA-VME: 800 ppm; TWA-VME: 1900 mg/m <sup>3</sup> ;

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Produits de réaction du trichlorure de phosphore et du 2-méthoxypropane (1244733-77-4)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	8.2 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	22.6 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	2.91 mg/kg pc/jour	

Ether diméthyle (115-10-6)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1894 mg/m <sup>3</sup>	

Carbonate de propylène (108-32-7)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	70.53 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	20 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	20 mg/kg pc/jour	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Cutané(e)	10 mg/cm <sup>2</sup>	

2,2-Oxydiéthanol (111-46-6)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	44 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	60 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	43 mg/kg pc/jour	

2,2-Oxydiéthanol (111-46-6)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet	Facteur de sécurité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP404 FIRE RETARDANT PU GUNFOAM  
Remplace la date 24-juil.-2024

Date de révision 17-avr.-2026  
Numéro de révision 6

		(DNEL)	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	44 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	60 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	4440 mg/kg pc/jour	

## Dose dérivée sans effet (DNEL)

### Produits de réaction du trichlorure de phosphoryle et du 2-méthylloxirane (1244733-77-4)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1.45 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	5.6 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	1.04 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0.52 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	2 mg/kg pc/jour	

## Ether diméthylrique (115-10-6)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	471 mg/m <sup>3</sup>	

## Carbonate de propylène (108-32-7)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	17.4 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	10 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	10 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	10 mg/kg pc/jour	

## 2,2-Oxydiéthanol (111-46-6)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme	Inhalation	12 mg/m <sup>3</sup>	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK FP404 FIRE RETARDANT PU GUNFOAM**  
**Remplace la date** 24-juil.-2024

Date de révision 17-avr.-2026  
 Numéro de révision 6

Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	12 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	21 mg/kg	

<b>2,2-Oxydiéthanol (111-46-6)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	12 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	12 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	21 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	12 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	12 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	21 mg/kg pc/jour	

## Concentration prévisible sans effet (PNEC)

<b>Concentration prévisible sans effet (PNEC)</b>	
<b>Produits de réaction du trichlorure de phosphoryle et du 2-méthoxyirane (1244733-77-4)</b>	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.32 mg/l
Eau de mer	0.032 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	19.1 mg/l
Sédiments d'eau douce	11.5 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	1.15 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.34 mg/kg de masse sèche
Eau douce – intermittent	0.51 mg/l

<b>Ether diméthylque (115-10-6)</b>	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.155 mg/l
Eau de mer	0.016 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	160 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.681 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.45 mg/kg de masse sèche

<b>Carbonate de propylène (108-32-7)</b>	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.9 mg/l
Eau de mer	0.09 mg/l
Terrestre	0.81 mg/kg de masse sèche
Usine de traitement des eaux usées	7400 mg/l

<b>2,2-Oxydiéthanol (111-46-6)</b>	
------------------------------------	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP404 FIRE RETARDANT PU GUNFOAM  
Remplace la date 24-juil.-2024

Date de révision 17-avr.-2026  
Numéro de révision 6

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	10 mg/l
Eau de mer	1 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	199 mg/l
Sédiments d'eau douce	20.9 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	2.09 mg/kg de masse sèche
Terrestre	1.53 mg/kg de masse sèche
Eau douce – intermittent	10 mg/l

2,2-Oxydiéthanol (111-46-6)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	10 mg/l
Eau de mer	1 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	199 mg/l
Sédiments d'eau douce	20.9 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	2.09 mg/kg de masse sèche
Terrestre	1.53 mg/kg de masse sèche
Eau douce – intermittent	10 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.
- Protection des mains** Porter des gants appropriés. Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile. Épaisseur des gants > 0.4 mm. Le délai de rupture des gants dépend du matériau, de l'épaisseur ainsi que de la température. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 60 min. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
- Protection de la peau et du corps** Porter un équipement de protection individuelle adapté pour éviter tout contact cutané.
- Protection respiratoire** Assure une protection respiratoire adéquate pendant les pulvérisations. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Type de filtre recommandé :** Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace. AX.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide  
**Aspect** Aérosol Mousse  
**Couleur** Rose  
**Odeur** Caractéristique. Léger/légère.

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	. °C	Aucune donnée disponible non applicable
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition		Non applicable, Aérosol
Inflamabilité	Aucune donnée disponible	Sans objet pour les liquides
Limites d'inflamabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflamabilité ou d'explosivité	18.6 Vol%	
Limites inférieures d'inflamabilité ou d'explosivité	1.7 Vol%	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Non applicable, Aérosol

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP404 FIRE RETARDANT PU GUNFOAM  
Remplace la date 24-juil.-2024

Date de révision 17-avr.-2026  
Numéro de révision 6

Température d'auto-inflammabilité . °C	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible.
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau.	Réagit avec l'eau Une polymérisation peut se produire
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	6 - 7	bar @ 23 °C
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de liquide	1.0493 g/cm <sup>3</sup>	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

## 9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)	Aucune information disponible
Teneur en COV	Aucune donnée disponible

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible	
Température minimale d'inflammation (°C)	235 . non applicable

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
------------	--------------------------------

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
-----------	--------------------------------------

### Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Oui.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	L'échauffement provoque une augmentation de pression et introduit un risque d'éclatement.
--------------------------------------	---

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Le produit durcit avec l'humidité. Chaleur, flammes et étincelles. Chaleur excessive. Protéger de l'humidité. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Variations extrêmes de température et lumière du jour direct.
---------------------	---

### 10.5. Matières incompatibles

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP404 FIRE RETARDANT PU GUNFOAM  
Remplace la date 24-juil.-2024

Date de révision 17-avr.-2026  
Numéro de révision 6

**Matières incompatibles** Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts. Eau. Alcools. Amines. Incompatible avec les agents comburants.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Informations sur le produit

<b>Inhalation</b>	L'utilisation délibérément détournée du contenu par concentration et inhalation peut s'avérer nocive ou mortelle. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Nocif par inhalation.
<b>Contact oculaire</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Provoque une irritation cutanée.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer des effets supplémentaires comme indiqué dans « Inhalation ». L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Les symptômes de réactions allergiques peuvent inclure éruption cutanée, démangeaisons, œdème, difficultés respiratoires, sensation de tintement dans les mains et les pieds, vertiges, évanouissements, douleurs poitrinaires, douleurs musculaires ou bouffées de chaleur. Toux et/ ou respiration sifflante. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiments.

#### Toxicité aiguë

##### Mesures numériques de toxicité

##### Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (voie orale)	3,601.80 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	>2000 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	>20000 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	3.26 mg/L
ETAmél (inhalation-vapeurs)	>20 mg/L

##### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
--------------	---------------------	--------------------	---------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK FP404 FIRE RETARDANT PU GUNFOAM**  
Remplace la date 24-juil.-2024

Date de révision 17-avr.-2026  
Numéro de révision 6

Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé	LD50 > 10000 mg/kg (Rattus)	LD 50 > 9400 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	1.5 mg/L (Rattus) 4 h
Produits de réaction du trichlorure de phosphoryle et du 2-méthoxyoxirane	LD50 > 500 - 2000 mg/kg (males); LD50 = 632 mg/kg (females)(Rattus)	LD50 >2000 mg/Kg (Rattus) (OECD 402)	LD50 >7 mg/L (4h)(Rattus) (OECD 403)
Ether diméthylé	-	-	=164000 ppm (Rattus) 4 h
Isobutane	-	-	=658 mg/L (Rattus) 4 h
1,2-Benzenedicarboxylic acid, 3,4,5,6-tetrabromo-, mixed esters with diethylene glycol and propylene glycol	LD50 > 2000 mg/kg ( Rattus )	> 20000 mg/kg ( Rabbit )	-
Carbonate de propylène	LD50 > 5000 mg/kg (Rattus) OECD 401	> 3000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	-
Butane	-	-	=658 g/m <sup>3</sup> (Rattus) 4 h
2,2-Oxydiéthanol	=1120 mg/kg bw (human)	= 11890 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	LC0 (4h)> 4600 mg/m <sup>3</sup> ( Rattus )
2,2-Oxydiéthanol	=1120 mg/kg bw (human)	= 11890 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	>4600 mg/m <sup>3</sup> (Rattus) 4 h

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.

Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé (9016-87-9)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin				Légèrement irritant pour la peau

Produits de réaction du trichlorure de phosphoryle et du 2-méthoxyoxirane (1244733-77-4)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE 404	Lapin	Cutané(e)			Non irritant

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Produits de réaction du trichlorure de phosphoryle et du 2-méthoxyoxirane (1244733-77-4)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE 405	Lapin	œil			Non irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Contient un cancérogène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Susceptible de provoquer le cancer.

## Informations sur les composants

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP404 FIRE RETARDANT PU GUNFOAM  
Remplace la date 24-juil.-2024

Date de révision 17-avr.-2026  
Numéro de révision 6

Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé (9016-87-9)		
Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 453 : Études combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	Rat	Cancérogène

**Toxicité pour la reproduction** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.

**STOT - exposition répétée** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes suivants à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée : Poumons, Inhalation.

**Danger par aspiration** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé 9016-87-9	ErC50 (72h) >1640 mg/L Algae (scenedesmus subspicatus) (OECD 201)	CL50 (96h) >1000 mg/L Danio rerio	-	EC50 (24h) >1000 mg/L Daphnia magna		
Produits de réaction du trichlorure de phosphore et du 2-méthoxyirane 1244733-77-4	EC50 (72h) = 82 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) OECD 201	LC50 (96h) = 51 mg/L (Pimephales promelas) Static	-	LC50 (48h) = 131 mg/L Daphnia magna		
Ether diméthyle 115-10-6	-	LC50: >4.1g/L (96h, Poecilia reticulata)	-	> 4400 mg/L (Daphnia) (NEN 6501)		
Carbonate de propylène	ErC50 (72h): >	LC50 (96) h >	EC50 > 10000	EC50 (48h): >		

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP404 FIRE RETARDANT PU GUNFOAM  
Remplace la date 24-juil.-2024

Date de révision 17-avr.-2026  
Numéro de révision 6

108-32-7	900mg/L (Desmodemus subspicatus, OECD-201)	1000 mg/L (Cyprinus carpio, 67/548/EWG, Annex V, C.1.)	mg/L 17 h	1000mg/L (Daphnia magna, OECD 202)		
2,2-Oxydiéthanol 111-46-6	-	LC50: =75200mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: =84000mg/L (48h, Daphnia magna)		
2,2-Oxydiéthanol 111-46-6	-	LC50: =75200mg/L (96h, Pimephales promelas)	EC50 = 29228 mg/L 15 min	EC50: =84000mg/L (48h, Daphnia magna)		

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé (9016-87-9)			
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 302C : Biodégradabilité dite intrinsèque : Essai MITI modifié (II)	28 jours	0% biodégradation	N'est pas facilement biodégradable

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation**

### Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Produits de réaction du trichlorure de phosphore et du 2-méthoxyoxirane	2.68
Ether diméthyle	-0.18
Isobutane	2.8
Carbonate de propylène	-0.41
Butane	2.31
2,2-Oxydiéthanol	-1.98
2,2-Oxydiéthanol	-1.98

## 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Produits de réaction du trichlorure de phosphore et du 2-méthoxyoxirane	Pas de PBT/vPvB
Ether diméthyle	Pas de PBT/vPvB
Isobutane	Pas de PBT/vPvB
1,2-Benzenedicarboxylic acid, 3,4,5,6-tetrabromo-, mixed esters with diethylene glycol and propylene glycol	Pas de PBT/vPvB
Carbonate de propylène	Pas de PBT/vPvB
Butane	Pas de PBT/vPvB
2,2-Oxydiéthanol	Pas de PBT/vPvB
2,2-Oxydiéthanol	Pas de PBT/vPvB

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP404 FIRE RETARDANT PU GUNFOAM  
Remplace la date 24-juil.-2024

Date de révision 17-avr.-2026  
Numéro de révision 6

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Perturbateur endocrinien dans l'environnement** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12.7. Autres effets néfastes Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes Propriétés PMT ou vPvM** Aucune information disponible.  
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients. Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

**Catalogue européen des déchets** 08 05 01\* déchets d'isocyanates  
16 05 04\* Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses  
17 06 04 matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 et 17 06 03

**Autres informations** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Remarque :** Protéger contre le gel.

**Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** UN1950

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** AÉROSOLS

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 2

**Étiquettes** 2.1

**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé

**Description** UN1950, AÉROSOLS, 2, (D)

**14.5 Dangers pour l'environnement** Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**Dispositions spéciales** 190, 327, 344, 625

**Code de classification** 5F

**Code de restriction en tunnel** (D)

**Quantité limitée (LQ)** 1 L

### **IMDG**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** UN1950

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** AÉROSOLS

**14.3 Classe(s) de danger pour le** 2.1

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP404 FIRE RETARDANT PU GUNFOAM  
Remplace la date 24-juil.-2024

Date de révision 17-avr.-2026  
Numéro de révision 6

## transport

- 14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
Description UN1950, AÉROSOLS, 2.1
- 14.5 Polluant marin NP
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales 63,190, 277, 327, 344, 381, 959  
Quantité limitée (LQ) See SP277  
N° d'urgence F-D, S-U
- 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI  
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

## Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1950
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU AÉROSOLS, INFLAMMABLES
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 2.1
- 14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
Description UN1950, AÉROSOLS, INFLAMMABLES, 2.1
- 14.5 Dangers pour l'environnement Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Dispositions spéciales A145, A167, A802  
Quantité limitée (LQ) 30 kg G  
Code ERG 10L

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

#### Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

#### **SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :**

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

#### **EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Numéros CAS	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé	9016-87-9	56 74.
Diisocyanates	--	74

#### **56**

Si le produit est vendu au grand public avec la substance  $\geq 0,1\%$ , des gants de protection doivent être fournis avec le produit

**74** Si le produit est destiné aux utilisateurs industriels ou professionnels avec une teneur globale en monomères diisocyanates  $\geq 0.1\%$  alors l'emballage doit comporter la mention "À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle"

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BOSTIK FP404 FIRE RETARDANT PU GUNFOAM  
Remplace la date 24-juil.-2024

Date de révision 17-avr.-2026  
Numéro de révision 6

## Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

## Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC).

## Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P3a - AÉROSOLS INFLAMMABLES

## Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable.

## Polluants organiques persistants

non applicable

## RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

non applicable

## Règlements sur les précurseurs de drogues (CE) n° 111/2005 (exportation) et 273/2004 (commerce intérieur)

Ce produit ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues.

## Réglementations nationales

### Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé 9016-87-9	RG 62
2,2-Oxydiéthanol 111-46-6	RG 84
2,2-Oxydiéthanol 111-46-6	RG 84

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

H220 - Gaz extrêmement inflammable

H280 - Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK FP404 FIRE RETARDANT PU GUNFOAM**  
Remplace la date 24-juil.-2024

Date de révision 17-avr.-2026  
Numéro de révision 6

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H332 - Nocif par inhalation  
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

Note C - Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères

Note U - Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme « gaz sous pression » dans l'un des groupes suivants : « gaz comprimé », « gaz liquéfié », « gaz liquéfié réfrigéré » ou « gaz dissous ». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est conditionné et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas. Les codes suivants sont assignés : Press. Gas (Comp.), Press. Gas (Liq.), Press. Gas (Ref. Liq.), Press. Gas (Diss.). Les aérosols ne sont pas classés comme gaz sous pression (voir annexe I, partie 2, section 2.3.2.1, note 2)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

## Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle	BGW	Valeur limite biologique
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul
Aérosol inflammable	D'après les données d'essai

## Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**BOSTIK FP404 FIRE RETARDANT PU GUNFOAM**  
Remplace la date 24-juil.-2024

Date de révision 17-avr.-2026  
Numéro de révision 6

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)  
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV  
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

**Préparée par** Sécurité Produits et Affaires Réglementaires  
**Date de révision** 17-avr.-2026  
**Conseil en matière de formation** À PARTIR DU 24 AOUT 2023, UNE FORMATION ADEQUATE EST REQUISE AVANT TOUTE UTILISATION INDUSTRIELLE OU PROFESSIONNELLE  
Pour plus d'informations, contacter :  
<https://www.safeusediisocyanates.eu/>  
**Informations supplémentaires** Aucune information disponible

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**